



## Pénurie de sang et homosexualité

### Description

Avec la pandémie, les besoins de sang ont augmenté alors que chaque année les dons de sang connaissent une baisse inquiétante.

Les stocks de sang n'ont jamais atteint un niveau aussi faible, et face à « la crise du sang », l'EFS (Etablissement français du sang) tire la sonnette d'alarme. Les poches de sang et de plaquettes ont une durée de vie très courte, seulement 42 jours alors qu'un flux permanent est impératif pour alimenter les stocks. Selon l'EFS, 10 000 prélèvements par jour sont nécessaires pour satisfaire la demande. On est très loin du compte.

### Volontaires en baisse croissante

L'EFS avait coutume de mobiliser les donneurs par des campagnes nationales. La mobilisation était aussi très active dans les universités et les usines, mais les nouveaux donneurs se font de plus en plus rares depuis la pandémie du SARS-CoV-2

Pour pallier l'effondrement des volontaires bénévoles, le gouvernement a décidé d'appeler à la rescousse la communauté gay qu'elle avait mise au banc de la société en 1983. Pendant 39 ans, le don du sang a été interdit aux hommes homosexuels. La raison majeure était la crainte de contamination au VIH (Sida) par transfusion sanguine. Pourtant, la société hétérosexuelle, exempte de toute astreinte, était elle aussi exposée aux mêmes risques.

### La loi

Que dit la loi ? « *Nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle.* » Mais elle dit aussi que « *nul ne peut être exclu du don de sang en dehors de contre-indications médicales.* » Ce qui signifie que l'homosexualité était une contre-indication médicale, donc une maladie. « *Risque d'exposition du candidat au don à un agent infectieux transmissible par voie sexuelle* »: c'est par cette thèse défendue par le gouvernement que la discrimination a vu le jour.

En quoi, selon la loi, la communauté gay devenait-elle une communauté plus dangereuse que la communauté hétérosexuelle puisque « *la loi interdit fermement que le sang soit transfusé sans qu'il n'y ait eu d'examens biologiques, de tests de maladie transmissibles, ou la moindre trace de Sida* ».

### **Ségrégation volontaire, gouvernements hors la loi**

En 2013, le député de l'Isère, Olivier Véran, actuel ministre des Solidarités et de la Santé, fait un rapport sur la filière du sang en France. Il y dit clairement que « *le risque qu'un malade transfusé s'en trouve contaminé est très faible.* » Le risque qu'il soit un jour diagnostiqué séropositif est d'autant plus faible « *qu'aucun cas de transmission virale pour le VIH n'a été déclaré ces dernières années.* »

Olivier Véran ajoute dans ce rapport que « *l'erreur consiste à se limiter à la sexualité, alors même que c'est le comportement sexuel qui peut être à risque, quelle que soit l'orientation sexuelle par ailleurs. (...) Dans le cas d'un donneur hétérosexuel, le questionnaire s'attache à identifier les comportements à risque. Dans le cas d'un homosexuel masculin, le questionnaire est suspendu immédiatement. Un homosexuel en couple, stable dans sa relation, et n'ayant pas eu de relation à risque dans un délai susceptible d'être couvert par un dépistage virologique, peut percevoir son éviction comme discriminatoire.* ».

Pendant 39 ans, les gouvernements français successifs ont mis en péril la vie de plus d'un million de patients en procédant à une ségrégation volontaire, en restant dans le déni des valeurs de la République, et dans le désaveu des articles du code de la santé publique, et du code pénal.

« *La provocation à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, est punie...* » (R625-7). En 2016, la loi permet aux hommes homosexuels de donner leur sang, mais avec l'exigence d'une période d'abstinence sexuelle d'une année, ramenée à quatre mois en 2019.

Dans tous les cas de figure, on constate l'hypocrisie habituelle de ceux qui prétendent nous gouverner. Qui pouvait vérifier l'abstinence, le nombre de partenaires, les fiches de déclarations sur l'honneur, ou la série de toutes ces contraintes imposées incontrôlables ?

En réalité, après l'affaire du sang contaminé sous le gouvernement Fabius, les responsables se sont abrités sous des ParaPactum, et se sont dépêchés de cacher leurs moutons de poussière sous le tapis.

### **La fin de l'inégalité entre homos et hétéros**

A partir du 16 mars prochain, les hommes homosexuels seront autorisés à donner leur sang sans période d'abstinence. Ils n'auront plus à signer une déclaration individuelle sur l'honneur dans les centres de prélèvement sanguins, ils n'auront plus à subir une discrimination voulue, injuste et humiliante, les références au genre seront supprimées, et la discrimination dont ils ont fait l'objet pendant 39 ans touchera à sa fin.

**SO**

### **Categorie**

1. Société

**date créée**

14 février 2022